

Annexe « B » - Critères d'évaluation

1^{re} ÉTAPE : EXIGENCES OBLIGATOIRES

EXIGENCES OBLIGATOIRES			
#	(A) EXIGENCES OBLIGATOIRES	(B) JUSTIFICATION / ENDROIT DANS LA PROPOSITION	(C) DU SOUSSIONNAIRE : RESPECTE / NE RESPECTE PAS
M1	Le produit du soumissionnaire atteint ou surpasse la capacité de ne pas se fendiller au froid (jusqu'à -20 °C), avec preuve à l'appui.		
M2	Le soumissionnaire possède les installations et l'équipement nécessaires pour respecter les critères de qualité (impression en quadrichromie directement sur le vinyle, parties en nickel et parties nickelées) et de quantité (livraison de jusqu'à 130 000 reliures à anneaux par année et commande allant jusqu'à 50 000 reliures en deux semaines) établis.		
M3	Le soumissionnaire démontre que son produit renferme au moins 75 pour cent de contenu canadien. Il fournit la preuve que tout le travail sera effectué au Canada et ne sera pas confié à une tierce partie, à l'étranger (une visite des lieux sera requise).		

M4	Le soumissionnaire se trouve dans un rayon de 800 km du CNRC (campus du chemin de Montréal, à Ottawa) afin que le personnel du CNRC puisse réaliser régulièrement des inspections et des contrôles de qualité et que la livraison se fasse plus vite au besoin.		
M5	La soumission finale devra être accompagnée d'un échantillon (reliure) imprimé à l'aide du fichier PDF fourni. Toute soumission n'incluant pas cet échantillon sera jugée non conforme.		

2^e ÉTAPE : CRITÈRES COTÉS

POINTAGE				ÉVALUATION		
#	(A) CRITÈRE	(B) POINTAGE	(C) RÉPONSE ET NOTE DU SOUSSIONNAIRE (EXPLIQUER COMMENT LES POINTS ONT ÉTÉ OBTENUS ET INDIQUER L'ENDROIT DANS LA PROPOSITION)	(D) NOTE DU SOUSSIONNAIRE	NOTE DE L'ÉVALUATEUR N°1	NOTE DE L'ÉVALUATEUR N°2

R1	Le soumissionnaire montre que son produit atteint ou surpasse la capacité de ne pas se fendiller au froid (jusqu'à -20 °C)	N'a pas prouvé de façon satisfaisante la résistance au fendillement jusqu'à -20 °C : 0 point; a prouvé la résistance au fendillement jusqu'à -20 °C : 10 points; a prouvé la résistance au fendillement de -20 °C à -40 °C : 20 points.			
R2	Le soumissionnaire montre qu'il possède et exploite l'équipement voulu pour imprimer des produits de qualité supérieure en quadrichromie, directement sur du vinyle.	N'a pas l'équipement approprié pour imprimer en quadrichromie sur du vinyle : 0 point; possède l'équipement approprié : 10 points; possède l'équipement approprié et les échantillons fournis sont de qualité supérieure : 15 points			
R3	Le soumissionnaire montre qu'il fabrique un produit de qualité supérieure en recourant à des pièces et à du vinyle de qualité supérieure.	Qualité du produit (voir l'énoncé des travaux) - Les pièces spécifiées et la catégorie du matériau ne respectent pas les exigences : 0 point; les pièces spécifiées et la catégorie du matériau respectent les exigences : 10 points; les pièces spécifiées et la catégorie du matériau surpassent les exigences : 15 points.			
R4	Le soumissionnaire montre qu'il possède les installations et l'équipement voulus pour livrer jusqu'à 130 000 reliures par année et qu'il peut satisfaire une commande allant jusqu'à 50 000 reliures en l'espace de deux semaines.	Est incapable de livrer les quantités spécifiées : 0 point; est capable de livrer les quantités spécifiées : 10 points.			
R5	Le soumissionnaire montre qu'il possède les installations requises pour répondre aux exigences de stockage, sans frais supplémentaires pour le CNRC (entreposage de jusqu'à 50 000 reliures à anneaux par année)	Ne peut montrer qu'il possède la capacité de stockage requise : 0 point; possède la capacité de stockage mais la facturera au CNRC : 0 point; possède la capacité de stockage requise, sans frais pour le CNRC : 10 points.			

R6	Le soumissionnaire montre que son produit utilise 75 pour cent de contenu canadien. Il fournit la preuve que tout le travail sera effectué au Canada et ne sera pas confié à une tierce partie à l'étranger (une visite des lieux sera requise).	N'utilise pas 75 % de contenu canadien : 0 point; une partie du travail est effectué ailleurs qu'au Canada : 0 points; utilise 75 % ou plus de contenu canadien et tout le travail est effectué au Canada : 10 points.				
R7	Le soumissionnaire se trouve dans un rayon de 800 km du CNRC (campus de chemin de Montréal, à Ottawa).	De 500 à 800 km du campus du chemin de Montréal à Ottawa : 5 points; moins de 500 km du campus du chemin de Montréal à Ottawa : 10 points.				
R8	Le soumissionnaire montre qu'il possède l'expérience voulue pour fabriquer une vaste quantité de reliures à anneaux, les livrer et gérer des projets de grande envergure pour d'importantes organisations.	2 points par année d'expérience et pour la gestion de chaque projet de nature analogue jusqu'à concurrence de 10 points				
RÉSULTATS		100/100				
NOTE DE PASSAGE (70/100)					OUI/NON	OUI/NON
POINTAGE FINAL						